

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NOIR ET DE LA RIVIÈRE NOIRE TENUE LE 22 JUILLET 2017 AU CENTRE CULTUREL DE SAINT-JEAN-DE-MATHA AU 86 RUE ARCHAMBAULT.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM :

L'Assemblée commence à 9h15 et le président constate le quorum. Il est proposé que Me Michel Tourangeau préside l'assemblée et que Me Jean-Pierre Morin agisse comme secrétaire. M. Tourangeau souligne la présence parmi nous de M. Bernard Chassé conseiller municipal à Saint-Jean-de-Matha et de M. Daniel Petitjean conseiller municipal à Saint-Damien et tous deux résidents du lac Noir ainsi que M. Luc Ayotte candidat aux prochaines élections municipales à Saint-Jean-de-Matha et résident à la presqu'île Asselin;

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le président de l'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour. Au point varia est ajouté le sujet suivant : au point 4 ajouter Pétition à la demande de Simon Bélanger et à Varia la sécurité des baigneurs sur la rivière noir nord, à la demande de Johanne Carpentier.

Sur proposition faite par Mme Durand et secondée par M. Pierre Ricard l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

3- PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 23 JUILLET 2016 :

M. Carl Gagnon demande que le procès-verbal de l'assemblée du 23 juillet 2016 soit modifié, afin de noter que la résolution concernant l'étude de l'Université Laval avait été adoptée sur division, après vérification à l'effet que le procès-verbal indique que la résolution a été adoptée le président indique que cette modification est irrecevable. Puis sur proposition faite par M. Pierre Ricard et appuyée par Mme Durand il est proposé que le procès-verbal qui a été publié sur le site de l'APELNRN soit adopté suite à la lecture sommaire faite par Me Tourangeau;

4- PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PROFESSEUR RAYMOND :

Le professeur Sébastien Raymond de l'Université Laval présente son rapport à l'aide d'un PowerPoint, s'en suit une période de questions et de commentaires sur les conclusions de l'étude. La validité du rapport est remise en question par M. Ken Armstrong, Mme Marie-Claude Boyer, Alain Richard, Jean-François Champoux, Carl Gagnon, Guy Bessette, d'autre part Raymond Picard et Michel De Broux félicitent M. Raymond et le conseil pour la pertinence de cette étude;

Puis M. Simon Bélanger indique à l'assemblée qu'une pétition qui a été déposée dans les dépanneurs de Saint-Jean-de-Matha sera transmise à la municipalité;

Le président de l'association présente ensuite une résolution qui se lit comme suit :

RÉSOLUTION 1 :

Suite à l'étude commandée par l'association à l'été 2016 et au rapport intitulé « Étude environnementale sur la qualité des sédiments du lac Noir et les impacts de la navigation des bateaux moteurs » des professeurs Sébastien Raymond et Rosa Galvez de l'Université Laval de janvier 2017,

IL EST RÉSOLU : de demander aux municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien-de-Brandon et de Sainte Émilie-de-L'Énergie de procéder à une demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments découlant de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, afin qu'une démarche réglementaire soit adoptée afin que soient mis en application les recommandations du rapport Raymond/Galvez.

Proposé par Michel de Broux et secondé par Richard Beaulieu.

La proposition est alors débattue par les gens présents.

Un vote est alors demandé et après décompte fait par Jean-Pierre Ménard et Bruno Boulanger, la résolution est défaite par 86 voix contre et 48 voix pour.

5- PROCÉDURES POUR L'ACCÈS PUBLIC POUR EMBARCATIONS MOTORISÉES :

M. Jean-Pierre Ménard fait rapport sur le suivi du dossier auprès de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha et du moratoire décrété sans que l'association ait son mot à dire et en dépit du rapport de septembre 2016 transmis à la municipalité.

RÉSOLUTION 2 :

Demande est faite aux municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien-de-Brandon et de Sainte Émilie-de-L'Énergie de préparer ensemble un règlement concernant l'accès des embarcations motorisées sur le lac Noir et la rivière Noire selon les indications faites à la lettre du 12 septembre 2016 de l'APELNRN adressée à la municipalité de Saint Jean-de-Matha et dont copie est jointe à la présente, afin que le contrôle

souhaité soit en vigueur pour la saison 2018. En outre il est également demandé que les profits provenant de la vente des vignettes à compter de 2018 soient versés à l'APELNRN afin de rembourser le coût de l'étude environnementale des professeurs Raymond et Galvez de l'Université Laval défrayée par l'association.

Proposée par Mme Durand et secondée par M. Saint-André, après discussions la résolution est adoptée à l'unanimité.

6- Réseau de surveillance volontaire des lacs :

Cette année Louise Plante est responsable des prélèvements et de la transparence de l'eau. Elle note qu'auparavant on pouvait avoir une visibilité du disque de Secchi jusqu'à 2.5 mètres et cette année on se situe à 1.9 mètres. Cela signifie que le lac est de plus en plus eutrophe. Elle invite les membres à consulter le lien RSVL pour connaître exactement le portrait de la situation. De plus elle souligne qu'en l'absence de fonds suffisant à l'association et du retard du RSVL de commencer la campagne 2017, il a été décidé de ne pas s'inscrire à celle-ci cette année, mais de continuer à faire des tests de transparence.

7- Ensablement à l'embouchure de la Rivière noir nord :

Jean-Pierre Morin fait état du rapport préparé par le professeur Miroslav Chum et concernant cette problématique. Des échelles graduées ont été installées pour examiner la crue des eaux. Les résultats démontrent que l'ensablement n'a pas d'effet sur le niveau de la rivière noire en amont de l'ensablement.

8- Table de concertation concernant les plans d'eau à Saint-Jean-de-Matha :

Jean-Pierre Ménard informe l'assemblée qu'il y a eu une réunion le 16 octobre 2016, mais que depuis rien ne bouge. Il semble que la table se réunira en septembre 2017 pour continuer ses travaux.

De plus, Jean-Pierre Ménard informe l'assemblée que le code d'éthique de l'association sera révisé avec la collaboration de Bruno Bélanger.

Mme Sylvie Dessureault secondé de Mme Longpré propose qu'une table de concertation soit créée afin de réunir les résidents du lac pour déterminer comment devrait être géré les embarcations motorisées sur le lac . La proposition est adoptée.

9- Activités hivernales :

En l'absence de Raymond Picard, Jean-Pierre Morin relate que la saison n'a pu débuter à cause des conditions exécrables au début de l'hiver. On espère que la prochaine saison hivernale sera meilleure.

10-Rapport financier :

M. Yves Dufresne présente le rapport financier au 30 juin 2016

Il est proposé par Louise Plante secondée par M. Saint-André que les états financiers soient approuvés. Adoptée à l'unanimité.

11-Approbation des actes posés par les administrateurs :

Il est proposé par Pierre Ricard, secondé par M. Saint-André que l'assemblée approuve tous les actes posés par les administrateurs au cours de la dernière année; adoptée à l'unanimité.

12-Élection des administrateurs :

Deux postes sont à combler suite à la démission de Mme Louise Beaudoin et de M. Jean-Pierre Morin. Le président suggère que les autres membres soient reconduits dans leur poste d'administrateur pour l'exercice qui se termine en juin 2018. Une question de privilège est soulevée à l'effet que si les administrateurs en place n'ont pas déposé de lettre de consentement préalablement à l'assemblée leurs candidatures sont irrecevables. De plus les individus suivants sont proposés pour être membres du conseil :

- Diane David;
- Robert Martin;
- Marie-Claude Boyer;
- Guy Bessette;
- François Beaudry;
- Jean-François Champoux;
- Carl-André Gagnon.

Le président de l'assemblée Me Michel Tourangeau , considérant qu'il y a vice de forme quitte l'assemblée ainsi que le secrétaire de l'assemblée Me Jean-Pierre Morin.

L'assemblée est donc suspendue.....